



NOS PRINCIPES DIRECTEURS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

- 1** Notre première exigence d'industriel est d'assurer la Sécurité des lieux de travail.
- 2** Cette exigence de Sécurité n'admet aucun compromis : chaque employé se doit d'interrompre une opération s'il s'avère que la Sécurité de celle-ci n'est pas assurée.
- 3** Il est de notre responsabilité d'entreprise de mettre en place les procédures et la formation de nos employés pour travailler en Sécurité. Il est du devoir de chaque employé de travailler en appliquant scrupuleusement les règles de Sécurité.
- 4** Nos règles de Sécurité s'appliquent à toute personne présente sur chacun de nos sites.
- 5** Chaque employé doit se sentir responsable de sa propre Sécurité et de celle de ses collègues de travail.
- 6** La vigilance et l'action de chacun doivent contribuer à éviter les accidents.
- 7** La Sécurité suppose avant tout l'ordre et la propreté des postes de travail et des installations.
- 8** Aucune opération critique ne peut être entreprise sans une évaluation des risques et une autorisation de travail formelle.
- 9** Chaque incident ou accident doit être immédiatement signalé et traité.
- 10** Nous devons tous nous mobiliser pour développer un environnement de travail plus sûr.